

Image not found or type unknown



Reclamation aupres d une auto ecole

Par **hennequin**, le **26/05/2011** à **14:46**

Bonjour,

j ai inscrit mes deux filles a une auto école ,les permis ont été payé en totalité, a la suite d'un divorce et d'un déménagement , j' ai réclamé le remboursement des permis ,quand je téléphone ,on me donne comme réponse q 'elle n'est pas au courant ,a qui je doit avoir m'adresser merci d' avance

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **15:24**

Relisez le contrat, les conditions de vente. Vous avez contracté avec eux, ils ne refusent pas la prestation du service acheté, pourquoi rembourseraient-ils, sauf si une clause du contrat mentionne cette possibilité ?